À la suite des inondations de mai-juin 2016 qui avaient contraint au déplacement en pleine nuit de nombreux détenus du Centre pénitentiaire de Saran, Jean-Pierre Sueur avait interpellé le Premier ministre et le ministre de la Justice, Jean-Jacques Urvoas, sur la situation ainsi créée et les mesures à prendre.

Suite aux événements survenus début 2017 dans le centre pénitentiaire, Jean-Pierre Sueur s'était rendu sur place et, comme il l'avait promis aux représentants des personnels, avait saisi le même ministre de la Justice de leurs vives préoccupations.

Dans le courrier qu'il vient de lui adresser, Jean-Jacques Urvoas apporte à Jean-Pierre Sueur des réponses sur ces deux points :

SUR LES TRAVAUX NÉCESSAIRES À LA SUITE DES INONDATIONS

Le ministre avance qu' *« 1,6 millions d'euros ont été mobilisés » pour « procéder au nettoyage des rez-de-chaussée des bâtiments affectés et des vides sanitaires ; installer des pompes d'évacuation plus puissantes ; repositionner des pompes du réseau incendie des rez-de-chaussée vers les premiers étages ; créer des canalisations afin de permettre, le cas échéant, le rejet des eaux dans le fossé périmétrique du déversement ; renforcer certains talus. »*

Le ministre ajoute que « des travaux complémentaires doivent néanmoins être effectués » et que *« dans cette perspective, l'agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) a été mandatée pour conclure un marché de maîtrise d'œuvre portant sur un diagnostic, des études et les travaux qui seront à réaliser. Le calendrier prévisionnel prévoit que le diagnostic doit être remis au mois de février 2017, pour une finalisation des études au printemps et un achèvement des travaux en fin d'année. »*

Jean-Pierre Sueur prend acte de cet engagement et des délais annoncés. Il sera extrêmement vigilant à cet égard. Il souligne que les travaux à venir doivent être étudiés et réalisés dans des conditions qui permettront d'éviter à l'avenir tout renouvellement des événements subis en mai-juin derniers, ce qui suppose une grande expertise et une grande rigueur dans la définition et l'exécution desdits travaux.

SUR LES PRÉOCCUPATIONS DES PERSONNELS DE LA MAISON D'ARRÊT DE SARAN

Jean-Jacques Urvoas a apporté les précisions suivantes à Jean-Pierre Sueur :

• La publication du poste de chef d'établissement a été effectuée lors de la dernière commission administrative paritaire.

• Au 9 janvier 2017, à Saran, 418 personnes étaient détenues dont 318 à la maison d'arrêt pour hommes. Pour faire face aux conséquences de l'inondation, un certain nombre de places de centre de détention ont été réaffectées en place de maison d'arrêt, ce qui a permis d'atteindre une capacité de 346 places. 9 personnes ont été orientées vers le Châteaudun le 3 janvier.

• Le pôle de rattachement d'extractions judiciaires (PREJ) d'Orléans dispose de seize agents

Phoca PDF

et va être rejoint par deux nouveaux agents actuellement en formation.

Jean-Pierre Sueur prend acte de ces informations (et des autres contenues dans la lettre jointe). Il souligne que, dans sa lettre, le ministre de la Justice indique, de manière très réaliste que, s'agissant de la surpopulation pénitentiaire, « la situation reste particulièrement délicate et le demeurera jusqu'à ce que, au moins, l'un des deux bâtiments de la maison d'arrêt soit à nouveau opérationnel ».

Pour lui, cela ne fait donc que renforcer la nécessité et l'urgence des travaux ainsi que la vigilance précédemment évoquées.

>> Lire le courriel adressé par Jean-Pierre Sueur au ministre de la justice

>> Le texte intégral de la lettre de Jean-Jacques Urvoas

Dans la presse :

>> La République du Centre

>> Mag Centre

>> Apostrophe 45

>> L'Écho républicain

>> France 3 Centre-Val de Loire

Phoca PDF